



**DELIBERATION N°28/2025 DU 1^{er} JUILLET 2025 PRENANT ACTE DE LA
PRESENTATION DU PROJET EOLIEN DE POUACO.**

Membres présents au conseil municipal :

BOATATE-KOLEKOLE Joël	POADJA Eddy	DJOUATE Brigitte	DOUNEZEK Freddy	POITHILY Monique
OUEDOY Jean-Claude	COUTHY Jacob	GOAOUALLA Ernest (Procuration à M. POADJA Eddy)	LOUISY- GABRIEL Emmanuel	

Le Conseil Municipal,

VU, la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

VU, la présentation du projet éolien de Pouaco, par la société Total Énergies Renouvelables au conseil municipal le 02 février 2024,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Est pris acte de la présentation relative au projet éolien de POUACO par Total Énergies Renouvelables.

Article 2 : La société Total Énergies Renouvelables est autorisée à réaliser des études de faisabilité techniques et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Article 3 : La société Total Énergies Renouvelables est autorisée à déposer toutes demandes d'autorisation administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien.

Article 4 : La commune de Voh est informée que la société Total Énergies Renouvelables contactera les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par une implantation éventuelle.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Nord.

Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE.

**La secrétaire de séance : Brigitte
DJOUATE.**

